



# AVIS AU PUBLIC

## Listes électorales des élections pour la Chambre de commerce

Par la présente il est porté à la connaissance du public que les listes électorales des élections pour la **Chambre de commerce** sont déposées au secrétariat communal de Berdorf à l'inspection des intéressés

**du 11 janvier 2019 au 21 janvier 2019 inclus**

Jusqu'au 21 janvier 2019 au plus tard les électeurs de la Chambre de Commerce disposent du droit de vérifier leur inscription correcte aux listes électorales établies par la commune de leur domicile.

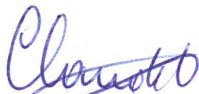
Tout intéressé indûment inscrit, omis ou rayé, peut présenter un recours, par écrit ou verbalement, au secrétariat de la commune, en y joignant les pièces justificatives dont il entend faire usage. Ces recours sont reçus contre récépissé par le secrétaire communal ou par la personne déléguée par le collège des bourgmestre et échevins.

Le recours peut en outre être exercé par la personne désignée à ces fins par le gouvernement.

Berdorf, le 10 janvier 2019

Pour le collège échevinal

Le Secrétaire,  
(contreseing art. 74 loi communale)

  
Claude OE



Le Bourgmestre,

  
Joe NILLES